

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONAIS

Séance du 24 février 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt quatre février à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ODEAU, Maire.

Présents : Mmes Desjouis Bray Breteau Péan  
Mrs Geslin Mallet Bigot Breton Blondea  
Excusée: Mme Vadé

Mme Breteau a été nommée secrétaire.

### **Adoption du Compte de gestion du Budget Assainissement 2013**

Après avoir pris connaissance du BP 2013 et de toutes les opérations de dépenses et de recettes sur l'année 2013, le conseil municipal n'émet aucune observation. Le compte de gestion présenté par le Maire est adopté à l'unanimité.

### **Adoption du Compte de gestion du Budget général 2013**

Après avoir pris connaissance du BP 2013 et de toutes les opérations de dépenses et de recettes sur l'année 2013, le conseil municipal n'émet aucune observation. Le compte de gestion du budget général présenté par le Maire est adopté à l'unanimité.

### **Projet d'effacement des réseaux aériens de téléphone dossier « ER 006270 - Chemin de la Roche »**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil général souhaite renforcer et moderniser le réseau de distribution d'électricité du Chemin de la Roche.

*(Cette opération est une tranche du projet d'effacement des réseaux de distribution d'électricité et de téléphone de la rue « Beaugard » estimé à 60 000 € HT et validé par la délibération du conseil municipal en date du 9 décembre 2013.)*

Cette opération peut-être réalisée en souterrain sous réserve de la prise en charge par la commune de la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique.

France Télécom ayant informé les collectivités de son désengagement de ce type d'opération, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision prise par le Département lors de son assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunications dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant, le câblage et la dépose du réseau étant assuré par France Télécom et financé par les collectivités.

- Le coût de cette opération est estimé par France Télécom à 13 000 € HT
- Conformément à la décision du Conseil général du 7 février 2002, le reste à financer par la commune est de 70% du coût HT à confirmer après réalisation de l'étude d'exécution.

#### **Au vu de cet exposé, le Conseil municipal :**

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune et à la délibération du 9 décembre 2013.
- sollicite l'inscription de ce projet dans le programme départemental arrêté par la commission permanente du conseil général pour une réalisation **si possible en juin 2014.**

- sollicite le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100% du coût de l'étude soit 800 € dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux.
- accepte de participer à 70% du coût HT des travaux pour le réseau téléphonique tel qu'il sera défini par l'étude d'exécution.
- s'engage à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet.
- autorise le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.
- le conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

### **Débat d'orientation budgétaire**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal des résultats de clôture du compte administratif du budget général et du budget d'assainissement 2013.

### **Budget général 2014**

Le conseil municipal décide d'inscrire les opérations ci-dessous et les sommes allouées.

#### **Section de fonctionnement (montants TTC lorsqu'ils sont connus)**

Participation aux écoles :	9 340 €
Transport écoles Conseil Général :	3 520 €
Entretien des espaces verts :	12 340 €
Fauchage – élagage voirie communale :	5 372 €
Curage des fossés (en attente de devis)	
Curage de la lagune :	170 €
GIP CAP Loisirs :	1 343 €
Intérêts d'emprunt P'tit Bistrot et mairie :	3 867 €

#### **Section d'investissement (montants TTC lorsqu'ils sont connus)**

Capital emprunt P'tit Bistrot et mairie :	14 438 €
Voirie 2014 :	32 325 € (estimation)
Paratonnerre église :	5 500 €
Enfouissement réseaux :	65 000 €
Avancée de toit et planches du Lavoir : en attente de devis	
Matériel d'entretien voirie - bacs à fleurs :	3 500 €
Informatique :	1 000 €

### **Budget d'assainissement 2014**

Le conseil municipal décide pour d'inscrire les opérations ci-dessous et les sommes allouées.

#### **Section d'investissement (montants HT)**

Chemisage réseau EU de la Grouas :	21 800 €
------------------------------------	----------

#### **Section de fonctionnement (montants HT)**

Intérêts d'emprunt :	2 578 €
Regard réseau et 4ml réseau EU de la Grouas :	1 184 €
Entretien :	3 817 €

## **Assurance du personnel communal**

Monsieur le Maire présente le contrat d'assurance GROUPAMA (Cigac) reprenant les garanties 2013 pour les agents avec modification sur le taux de cotisation soit:

- CNRACL : franchise 10 jours au taux de 4,61% hors taxes sur le traitement annuel brut avec charges patronales garanties à hauteur de 47%.
- IRCANTEC : franchise 10 jours au taux de 0,92% hors taxes sur le traitement annuel brut avec charges patronales garanties à hauteur de 33%.

Ce contrat prend effet du 01 janvier 2014 avec une date terme au 31 décembre 2016.

Le conseil municipal valide ce contrat et charge Monsieur le Maire de sa signature ainsi que de tout autre document relatif à ces garanties.

## **Contrat Espaces Verts**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'échéance du contrat d'entretien des espaces verts au 30 mars 2014.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise NEVEU d'un montant de **12 338,40 € TTC** pour l'entretien des espaces verts de la commune du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte le devis et charge Monsieur le Maire de sa signature. Le contrat d'entretien sera joint au devis signé et paraphé par l'entreprise NEVEU.

## **Contrat D'Elagage et de fauchage des bernes**

Pour faire suite à la consultation, Monsieur le Maire présente les 3 devis reçus. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise MOUSSET Dominique, de la Rouge (Orne), pour un Montant de **4 377,00 € HT**.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis pour l'année 2014.

Conformément au règlement de la consultation, celui-ci sera reconduit par tacite reconduction pour les années 2015 et 2016 (avec une majoration de 1% par année), sauf avis contraire notifié par courrier recommandé avec accusé de réception 1 mois avant l'échéance du contrat en cours.

Le contrat d'entretien sera joint au devis signé et paraphé par l'entreprise MOUSSET Dominique.

## **Ouverture d'une ligne budgétaire sur le budget assainissement**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à l'ouverture des crédits du BP 2014 avant le vote de celui-ci et à régler la facture de l'entreprise SAUR (21 739,98 € HT). Il s'engage à ce que les crédits soit portés au compte 2315 du budget assainissement.

## **Programme voirie 2014**

Les membres de la commission travaux se sont réunis le samedi 8 février 2014 pour recenser les travaux à réaliser en 2014.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte rendu de la commission.

Le conseil municipal valide le programme de travaux et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation.

## **Travaux curage de fossés 2014**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter des devis auprès des entreprises susceptibles de réaliser le programme 2014 des travaux de curage des fossés communaux.

## **Travaux lavoir communal**

Pour faire suite à la commission des travaux du 8 février 2014, le conseil municipal décide de refaire l'avancée de protection de la poutre ainsi que le remplacement des planches du bac du lavoir communal. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter des devis auprès des entreprises susceptibles de pouvoir réaliser ces travaux.

## **Divers**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Ginette REBRASSE sollicitant le conseil municipal afin qu'une réflexion soit engagée pour qu'un lieu, une rue ou une place perpétue la mémoire de Monsieur Bernard DORISON.

Les membres du conseil émettent un avis favorable à cette demande et madame Nicole DESJOUIS est chargée de recueillir la volonté de la famille avant de poursuivre la réflexion.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30  
Approbation de la séance du 24 février; le Maire Michel ODEAU

